

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 juin 2015 portant dissolution
de la brigade territoriale de Lullin (Haute-Savoie)**

NOR : INTJ1508927A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Lullin (Haute-Savoie) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Boège est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Boège exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Lullin	Bellevaux Lullin Reyvroz Vailly	(Dissolution)
Boège	Boège Bogève Burdignin Habère-Lullin Habère-Poche Saint-André-de-Boège Saxel Villard	Bellevaux Boège Bogève Burdignin Habère-Lullin Habère-Poche Lullin Reyvroz Saint-André-de-Boège Saxel Vailly Villard